

PROCEDURE A SUIVRE

1. Le candidat transmet à l'employeur le « **pack entreprise** ».
2. L'employeur contacte son OPCO afin de vérifier les modalités et le niveau de prise en charge de la formation.
3. **L'employeur complète la fiche d'engagement** avec précision, et la retourne par mail (adresses mentionnées en haut de la fiche d'engagement) pour validation des missions par le responsable pédagogique.
4. Dès validation de la fiche d'engagement, le CFA transmet à l'employeur la convention de formation à signer ainsi que le CERFA pré-rempli pour la partie Formation et sa notice.
5. L'employeur renvoie au CFA par mail :
 - o la convention de formation signée et visée
 - o et le contrat d'apprentissage CERFA signé par les deux parties (l'employeur et le salarié)
6. Dès réception des documents ci-dessus, le CFA vise le CERFA et le renvoie à l'entreprise.



Au plus tard dans les 5 jours suivant la date de début d'exécution du contrat, l'employeur doit déposer le contrat d'apprentissage CERFA accompagné de la convention de formation conclue avec le CFA à son [opérateur de compétences \(OPCO\)](#) pour valider sa prise en charge financière. Les transmissions se réalisent par voie dématérialisée.

L'OPCO statue sur la prise en charge financière dans un délai de **20 jours** à compter de la réception de l'ensemble des documents.

Autres démarches de la responsabilité de l'employeur :

- Effectuer la **Déclaration Préalable à l'Embauche** (DPAE) auprès de l'URSSAF au plus tard 8 jours après la date du début du contrat. <https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf>
- Faire passer une **visite médicale d'embauche**.
- Nommer obligatoirement un maître d'apprentissage pour **encadrer l'alternant**.
 - ① **Des pièces justificatives pourront être demandées** (titre ou diplôme du MA, expérience professionnelle, fiche médicale, autorisation de travail pour les étrangers)
- Conserver une copie intégrale du dossier et donner une copie du contrat au jeune dès le démarrage.

REMUNERATION DE L'ALTERNANT

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- L'entreprise s'engage à verser un **saire mensuel** à l'apprenti qu'il soit en entreprise ou en centre de formation.

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les 21 ans et plus.

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC		
	de 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	43%	53%*	100%*
2 ^{ème} année	51%	61%*	100%*
3 ^{ème} année	67%	78%*	100%*

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

- **La rémunération des apprentis en 2^{ème} année de BUT, en Licence Professionnelle et en 2^{ème} année de Master correspond à une deuxième année de contrat.**
- **La rémunération des apprentis en 3^{ème} année de BUT correspond à une troisième année de contrat.** [Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 \(JO du 31.3.20\)](#), art. 1



Avant de conclure un contrat d'apprentissage, renseignez-vous sur les règles prévues dans la convention collective ou dans l'accord spécifique appliqué dans votre entreprise.

En effet, des minima de rémunération plus élevés peuvent être prévus. N'hésitez pas à vous rapprocher des acteurs de l'apprentissage : OPCO ou chambre consulaire.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-apprentissage>

GÉNÉRALITÉS

En cas d'absence non-justifiée de l'alternant (entreprise et centre de formation), l'employeur est en droit de faire une retenue sur salaire.

ⓘ Ce document doit obligatoirement être signé par tous les partenaires avant mise en place du contrat et retourné à : Courriel : magali.larrang@iut-tarbes.fr Copie à : laetitia.amare@iut-tarbes.fr

IMPERATIVEMENT AVANT LA RENTREE

1. L'APPRENTI

NOM et Prénom : Date de naissance :
 E-mail : Tél. (portable) :

2. L'ENTREPRISE

Raison sociale :
 Adresse :
 CP : VILLE :
 Activité de l'entreprise :
 SIRET: Code NAF: Effectif du site :
 Code IDCC **obligatoire** : OPCO (Opérateur de Compétences) :
 Nom du Responsable des Ressources Humaines :
 E-mail : Tél. :
 Nom du contact administratif pour la mise en place du contrat :
 E-mail : Tél. :

3. LE CONTRAT

Type de contrat : CDD CDI Dates du contrat : Du au

ⓘ Fin du contrat : doit inclure la date de la soutenance

Nom du maître d'apprentissage : Poste occupé :
 E-mail : Tél. :

Missions confiées à l'apprenti (Vous pouvez joindre une fiche descriptive plus détaillée) :

4. LA FORMATION

Ets de formation responsable : **CFA de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier MFCA – 31062 TOULOUSE Cedex 9**
 N° SIRET de l'organisme de formation : **193 113 842 00010** N° UAI de l'établissement : **0312499Y**
 Code du diplôme : **250 220 25** – Fiche RNCP : **30125** - Dates de la formation : **Du 16/10/2023 au 13/09/2024 (535h)**

5. LE FINANCEMENT

Les contrats sont financés par les OPCO sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par la branche professionnelle dont relève l'entreprise. (Référentiel France Compétences)

ⓘ Pour plus de précisions concernant le montant de prise en charge de la formation, veuillez contacter votre OPCO.

Le conseil d'administration de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier a adopté en séance du 12 décembre 2022 une note tarifaire qui indique que : Pour une **entreprise de plus de 250 salariés**, l'Université **facturera un reste à charge à l'employeur** si ce niveau de prise en charge est en deçà du tarif plancher annuel, affiché à 7100 €, pour une formation de niveau Licence pour l'année 2023-2024.

6. CONTACTS UNIVERSITAIRES

Responsable formation : Magali LARRANG	magali.larrang@iut-tarbes.fr	05 62 44 42 58
Secrétariat pédagogique : Sandra FERNANDES	licence.icp@iut-tarbes.fr	05 62 44 42 60
Contact contrat d'apprentissage : Laetitia AMARÉ	laetitia.amare@iut-tarbes.fr	05 62 44 42 61

A le

Signature et Cachet de l'entreprise :

Signature Responsable Formation IUT :

Code du diplôme : 25022025

Fiche RNCP : 30125

Dates de la formation : Du 16/10/2023 au 13/09/2024



La durée d'un contrat d'apprentissage peut être supérieure à 12 mois.

Un contrat d'apprentissage ne peut aller au-delà de 2 mois après la soutenance.

Semaine	Dates		ENTREPRISE	I.U.T.	Remarques
35	1-sept.-23	au	1-sept.-23		<i>Début du contrat 01-sept</i>
36	4-sept.-23	au	8-sept.-23		
37	11-sept.-23	au	15-sept.-23		
38	18-sept.-23	au	22-sept.-23		
39	25-sept.-23	au	29-sept.-23		
40	2-oct.-23	au	6-oct.-23		
41	9-oct.-23	au	13-oct.-23		
42	16-oct.-23	au	20-oct.-23		<i>Rentrée universitaire</i>
43	23-oct.-23	au	27-oct.-23		
44	30-oct.-23	au	3-nov.-23		
45	6-nov.-23	au	10-nov.-23		
46	13-nov.-23	au	17-nov.-23		
47	20-nov.-23	au	24-nov.-23		
48	27-nov.-23	au	1-déc.-23		
49	4-déc.-23	au	8-déc.-23		
50	11-déc.-23	au	15-déc.-23		
51	18-déc.-23	au	22-déc.-23		
52	25-déc.-23	au	29-déc.-23		
1	1-janv.-24	au	5-janv.-24		
2	8-janv.-24	au	12-janv.-24		
3	15-janv.-24	au	19-janv.-24		
4	22-janv.-24	au	26-janv.-24		
5	29-janv.-24	au	2-févr.-24		
6	5-févr.-24	au	9-févr.-24		
7	12-févr.-24	au	16-févr.-24		
8	19-févr.-24	au	23-févr.-24		
9	26-févr.-24	au	1-mars-24		
10	4-mars-24	au	8-mars-24		
11	11-mars-24	au	15-mars-24		
12	18-mars-24	au	22-mars-24		
13	25-mars-24	au	29-mars-24		
14	1-avr.-24	au	5-avr.-24		
15	8-avr.-24	au	12-avr.-24		
16	15-avr.-24	au	19-avr.-24		
17	22-avr.-24	au	26-avr.-24		
18	29-avr.-24	au	3-mai-24		
19	6-mai-24	au	10-mai-24		
20	13-mai-24	au	17-mai-24		
21	20-mai-24	au	24-mai-24		
22	27-mai-24	au	31-mai-24		
23	3-juin-24	au	7-juin-24		
24	10-juin-24	au	14-juin-24		
25	17-juin-24	au	21-juin-24		
26	24-juin-24	au	28-juin-24		
27	1-juil.-24	au	5-juil.-24		
28	8-juil.-24	au	12-juil.-24		
29	15-juil.-24	au	19-juil.-24		
30	22-juil.-24	au	26-juil.-24		
31	29-juil.-24	au	2-août-24		
32	5-août-24	au	9-août-24		
33	12-août-24	au	16-août-24		
34	19-août-24	au	23-août-24		
35	26-août-24	au	30-août-24		
36	2-sept.-24	au	6-sept.-24		
37	9-sept.-24	au	13-sept.-24		<i>Soutenances</i>

Programme formation - Licence Professionnelle ICP

En contrat d'apprentissage

Mention Métiers de l'industrie : conception de produits industriels Parcours Innovation Conception et Prototypage

Public visé

Tous publics

Prérequis

Bac+2 (BTS, DUT, L2,...)

Niveau BAC avec expérience professionnelle et validation des acquis professionnels (VA-85)

Jury d'admission sur dossier après entretien individuel.

Objectifs

Former des cadres intermédiaires en bureaux d'études informatisés aux postes de concepteur en architecture mécanique assistée par ordinateur, assistant de projet, chef de projet, chargé d'affaires.

Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur niveau 6 (anciennement niveau II), inscrit au RNCP (Fiche N° 30125- <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/30125>)

Compétences visées :

- Mettre en œuvre une démarche et des outils de conception soutenant la créativité et l'innovation en osant être force de proposition innovante en réponse à une problématique à résoudre. Niveau 'Application'
- Analyser et prendre en compte la cible et le besoin en abordant une relation de travail créative constructive et harmonieuse avec un designer ou une équipe de création. Niveau 'Application'
- Synthétiser l'architecture d'un mécanisme (existant ou en cours de conception) sous forme de schéma afin de l'analyser et de le dimensionner. Niveau 'Maîtrise'
- Modéliser un produit à l'aide de logiciels de CAO 3D en utilisant les fonctions volumiques simples, les fonctions avancées et les fonctions surfaciques afin de créer un modèle numérique 3D complexe. Niveau 'Expertise'
- Déterminer et décrire les tolérances à porter sur chacune des pièces d'un produit (cotation) en suivant le principe de tolérance de la cotation normalisée (GPS) dans le but de fabriquer ces pièces. Niveau 'Maîtrise'
- Utiliser un modèle numérique CAO 3D pour réaliser un programme d'usinage ou de tôlerie à l'aide du logiciel de FAO dans l'objectif de piloter des machines à Commande Numérique qui vont réaliser ces pièces. Niveau 'Maîtrise'
- Mesurer et contrôler les pièces usinées à l'aide d'outils type machine à mesurer 3D dans le but de les valider. Niveau 'Maîtrise'
- Analyser et optimiser les flux de production en s'aidant des outils présents dans les ERP (Ex : logiciels Hélios ou Solune) Niveau 'Application'
- Piloter une équipe (Travailler en groupe, participer et animer une réunion) Niveau 'Application'
- Communiquer et négocier avec les partenaires en France ou à l'étranger (fournisseurs, clients,...) afin de gérer un projet dans son ensemble. Niveau 'Application'

Lieu de formation

- Département GMP - IUT de TARBES – 1 rue Lautréamont – 65000 TARBES

Déroulement de la formation

- De Septembre à Septembre
- 535 h de formation à l'IUT
- Formation en apprentissage
- Ce diplôme est accessible en VAE.

Equipe pédagogique

Responsable pédagogique : Magali LARRANG - Email : magali.larrang@iut-tarbes.fr

Enseignants chercheurs (30%), enseignants (20%) et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation (50%).

Mise en place d'un comité de pilotage de la Licence Professionnelle, incluant usagers, professionnels et enseignants. Il permet de prendre en compte les avis des usagers, les résultats de l'enquête en fin de formation, les évolutions des métiers concernés recensées par les entreprises représentées.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences. L'assiduité est obligatoire. Elle fait l'objet de listes d'émargement par demi-journées.

Moyens pédagogiques adaptés : Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

Evaluation de la formation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les coefficients et pondérations sont votés en début d'année par le « Comité de pilotage » et votés en CFVU de l'Université.

Règles de délivrance du diplôme : La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage. (Cf article 10 de l'Arrêté du 17-11-99).

Nombre de personnes par groupe : en moyenne 24 personnes

Contenu de la formation

Libellé	ECTS	Volume horaire
SEMESTRE 5	30	
UE1 : Conception	18	202
Créativité / Innovation	3	44
Design industriel	1	15
CAO Base	1	8
CAO avancée	3	30
CAO surfacique	3	30
Dimensionnement des structures	3	45
Mécanique	2	15
Prototypage rapide	2	15
UE2 : Industrialisation	12	113
FAO usinage	2	15
CFAO Tôlerie	2	24
Cotation Contrôle	3	35
Gestion industrielle	3	24
Qualité	2	15
SEMESTRE 6	30	
UE1 : Management, Communication	10	135
Gestion de projet	2	30
Management de la conception	1	15
Informatique	2	30
Communication	2	30
Anglais	3	30
UE2 : PROJET TUTEUR	6	140 Dont 85h en centre
UE3 : PRATIQUE PROFESSIONNELLE	14	
TOTAL HEURES CENTRE DE FORMATION		535